

Anjou Amorçage

ANJOU AMORCAGE

Présentation du dispositif

Anjou Amorçage est une société de capital risque regroupant un actionnariat diversifié composé d'acteurs de la vie économique locale.

En s'associant aux entreprises et acteurs de la place financière, la CCI de Maine-et-Loire entend soutenir la création d'entreprises innovantes, source de croissance pour son département.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

- Nouvelles,
- Innovantes,
- En création ou en phase d'amorçage,
- Présentant un fort potentiel de développement national ou international,
- Siège dans le Maine-et-Loire,
- tous secteurs d'activités.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

- un accompagnement d'un montant d'intervention maximum de 120 000 € (actions, comptes courants, obligations),
- une prise de participation minoritaire et temporaire au capital de l'entreprise nouvelle,
- un appui à l'ingénierie juridique et financière du projet,
- un effet de levier pour le financement global du projet,
- une aide à la réflexion stratégique et à son accompagnement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la société de capital risque Anjou Amorçage.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

ANJOU AMORCAGE

- **CCI MAINE ET LOIRE (Antenne ANGERS)**
8 Boulevard du Roi René
BP 60626
49006 ANGERS CEDEX 01
Téléphone : 02 41 20 49 00
E-mail : info@mainetloire.cci.fr
Web : www.mainetloire.cci.fr